



## Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

**6457<sup>e</sup>** séance

Lundi 20 décembre 2010, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Présidente :</i>	M <sup>me</sup> DiCarlo	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Wang Min
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Nishida
	Liban	M <sup>me</sup> Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M <sup>me</sup> OGWU
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

### Ordre du jour

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux; de S. E. M. Tsuneo Nishida, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure; de S. E. M. Claude Heller, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés; de S. E. M. Ertuğrul Apakan, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée et du Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004); et de S. E. M. Ruhakana Rugunda, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting.

**M. Mayr-Harting** (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'offrir la possibilité de faire part au Conseil de certaines des observations que j'ai eu l'occasion de faire personnellement concernant les comités que j'ai eu l'honneur de présider. Aujourd'hui je parlerai tout particulièrement du Comité des sanctions concernant le Soudan, créé par la résolution 1591 (2005). Je dirai également quelques mots sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux, que la délégation autrichienne préside depuis janvier 2009.

Les membres du Conseil s'en souviendront, j'ai déjà eu l'occasion de leur faire part du fruit de mes réflexions sur le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), le 15 novembre (voir S/PV.6424). Je ne répéterai pas ce

que j'ai dit à cette occasion, mais je reviendrai simplement sur deux points que j'avais soulevés à titre personnel lors de mon exposé devant le Conseil. J'avais dit que, dans le cadre des procédures actuelles, si aucun consensus ne se dégageait, toute demande de radiation pouvait être soumise au Conseil afin qu'il l'examine et prenne ensuite une décision à la majorité. Selon moi, il serait tout à fait logique d'adopter les mêmes procédures de prise de décisions, à savoir un vote à la majorité, pour les décisions de radiation prises dans le cadre du Comité 1267.

Toujours en novembre, j'ai également évoqué l'idée que la procédure des examens triennaux du Comité 1267 pourrait être modifiée de façon à rendre obligatoire la reconfirmation de chaque inscription sur la liste examinée. Cette adaptation du processus d'examen aurait le même effet que l'idée d'assortir les listes de délais ou d'une clause-couperet, ce qui permettrait de mettre fin, de mon point de vue en tout cas, à la question de savoir si le régime des sanctions est de nature punitive ou préventive.

S'agissant du Comité des sanctions concernant le Soudan, je tiens à dire que la présidence de ce comité a représenté une tâche difficile : il n'est pas aisé, si je puis m'exprimer en ces termes, d'assurer le suivi et l'application d'un embargo sur les armes ne couvrant qu'une partie du territoire d'un pays, dans un environnement où tout recours aux armes représente une violation potentielle de l'embargo et où le recours aux armes est cependant relativement fréquent. Bien que tous les membres du Conseil et du Comité partagent l'objectif de rétablir la paix et la stabilité au Darfour, leur interprétation de la nature du conflit, du rôle des sanctions dans le règlement du conflit et du régime de sanctions lui-même diffère. Les travaux du Comité gagneraient beaucoup à l'assistance d'une interprétation unique de ce régime. À cet égard, la résolution 1945 (2010) a constitué une mesure importante en permettant de clarifier les dérogations à l'embargo et de rendre obligatoires les documents concernant l'utilisateur final pour les approvisionnements en armes non interdits par l'embargo.

L'un des objectifs principaux de la présidence autrichienne était de promouvoir le dialogue entre le Comité et tous les acteurs concernés. En tant que Président, j'ai maintenu des contacts réguliers avec le Représentant permanent du Soudan ainsi qu'avec les représentants permanents des autres États concernés.

Ces contacts directs se sont révélés fort utiles et je pense qu'ils devraient se poursuivre à l'avenir.

Nous avons aussi instauré un dialogue régulier avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), par le biais des réunions du Comité avec le Représentant spécial conjoint. Le Comité a maintenu des contacts étroits avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat pour mettre au point des lignes directrices provisoires destinées aux missions de maintien de la paix afin de faciliter les travaux des groupes d'experts : ces directives sont en effet utilisées par tous les groupes d'experts qui interagissent avec les opérations de maintien de la paix.

Le Comité a également progressé sur le plan de l'interaction avec le secteur privé. Il a entendu des exposés du Directeur exécutif du Bureau du Pacte mondial et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des incidences de l'activité des entreprises sur les droits de l'homme. Il faut toutefois faire davantage pour accroître la diligence requise et sensibiliser aux régimes de sanctions les entreprises travaillant au Soudan, et particulièrement au Darfour.

En ce qui concerne l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, personne n'a été inscrit sur la liste du Comité depuis l'adoption de la résolution 1672 (2006). D'après moi, les auteurs des attaques perpétrées contre les Nations Unies, notamment contre la MINUAD, remplissent clairement les critères d'inscription et le Comité devrait envisager à l'avenir de les inscrire. Je pense sincèrement qu'incombe au Conseil de sécurité une responsabilité particulière de protection des missions qui opèrent sous un mandat défini par lui. Dans ce contexte, il me semble que l'idée d'inscrire les personnes ayant attaqué ces missions est logique et extrêmement importante. C'est aussi un aspect important pour la crédibilité des travaux du Conseil. Je tiens également à dire que cela vaut également pour les individus qui commettent des actes de violence sexuelle et sexiste, crimes qui restent souvent impunis. Nous pensons que le Comité peut aussi jouer un rôle important pour améliorer cette situation.

S'agissant des annexes confidentielles aux rapports reçus par le Comité, le Comité et même le Conseil verrait incontestablement leur travail facilité si ces annexes, qui contiennent principalement des propositions d'inscription sur les listes, restaient confidentielles. J'aimerais souligner que j'appuie

pleinement le travail du Groupe d'experts, qui fournit au Comité des informations de grande qualité. Nous devons l'aider dans son travail et respecter pleinement son indépendance.

Compte tenu de la grande importance qu'accorde mon pays à l'état de droit, nous avons été également heureux et satisfaits de pouvoir présider le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux. Sous notre présidence, le Groupe de travail a organisé 26 réunions en 2009 et 25 cette année. Le Groupe a maintenu un dialogue étroit avec les représentants des pays concernés et des pays hôtes.

Afin d'accroître la transparence et la sensibilisation du public et d'avoir l'occasion d'entendre les vues de l'ensemble des Membres de l'ONU, la Mission autrichienne a organisé pour la toute première fois, en octobre 2009, une réunion selon la formule Arria, ouverte à tous les États Membres de l'ONU, sur les questions résiduelles occupant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Par ailleurs, lors des séances d'information publiques semestrielles du Conseil de sécurité par le TPIY et le TPIR, j'ai régulièrement informé le Conseil des activités du Groupe de travail. Nous avons commencé à publier des rapports annuels sur le Groupe et avons également inclus pour la première fois, dans le rapport annuel du Conseil de sécurité, un chapitre sur les travaux du Groupe de travail.

Au cours des deux dernières années, le Groupe de travail a examiné plusieurs demandes déposées par les présidents des tribunaux en vue de faciliter leurs stratégies de fin de mandat. En 2009 et 2010, le Conseil a adopté neuf résolutions sur le TPIY et le TPIR déposées par mon pays après accord du Groupe de travail. Les membres du Conseil se rappelleront que les deux dernières résolutions, les résolutions 1954 (2010) et 1955 (2010), viennent d'être adoptées la semaine dernière.

Après plus de deux ans de négociations, je crois fermement qu'un accord définitif sur la création d'un mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux est à portée de main. Le mécanisme prévu continuera d'exercer certaines fonctions résiduelles essentielles des tribunaux, notamment les procès des personnes en fuite, la gestion des archives, la protection des témoins et le contrôle de l'application des peines.

Les propositions que j'ai présentées en ma qualité de Président, avec notre conseiller juridique, M. Konrad Bühler, qui a collaboré avec moi sur ces questions, comportent les éléments suivants : un projet de résolution qui sera adopté au titre du Chapitre VII, dans lequel le Conseil de sécurité déciderait de créer un mécanisme chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux, lequel comprendrait deux divisions, l'une pour le TPIR à Arusha et une autre pour le TPIY à La Haye; une annexe I, qui contiendra le statut de ce mécanisme, et une annexe II, où seront définies les dispositions transitoires.

La création du mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles permettra au Conseil de sécurité d'envoyer un message fort contre l'impunité. Les fugitifs de haut rang, comme Ratko Mladić ou Félicien Kabuga, ne pourront pas se cacher et se soustraire à l'action de la justice. En même temps, ce projet de résolution indiquerait clairement que les Tribunaux entendent achever rapidement leurs travaux, préparer leur fermeture et assurer un passage sans heurt au mécanisme.

Je pense que toutes les délégations ont intérêt à saisir cette occasion pour mener à bien les négociations. Il est urgent que le Conseil parvienne à un accord maintenant pour qu'il y ait suffisamment de temps pour prendre les dispositions nécessaires permettant une transition en douceur vers le mécanisme, tout en évitant des coûts supplémentaires.

Nous avons présenté un ensemble de propositions savamment équilibré qui tente de concilier les divers points de vue présentés. Toutes les questions peuvent être réglées si on fait preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires. Par conséquent, j'espère sincèrement que nous pourrions adopter le projet de résolution dans les prochains jours, avant la période des fêtes. Je demande à toutes les délégations de nous apporter leur soutien à cet égard.

Avant de terminer, je voudrais remercier toutes les délégations pour leur appui et leur contribution active. Je remercie également l'Équipe de surveillance et le Groupe d'experts pour l'excellent travail qu'ils ont accompli et leur coopération. En outre, je remercie sincèrement le personnel du Secrétariat, en particulier le service chargé des sanctions et le Bureau des affaires juridiques, pour leur appui et leurs conseils précieux au cours de ces deux dernières années. Je tiens également à remercier mes propres collaborateurs, qui ont facilité, voire tout simplement rendu possible, ma présidence

simultanée des trois comités. Plus particulièrement, et je l'ai déjà mentionné, je voudrais exprimer mes remerciements à notre conseiller juridique, M. Bühler, qui a dirigé la plupart des travaux du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Mayr-Harting de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tsuneo Nishida, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure.

**M. Nishida** (Japon) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte d'exposer mon point de vue sur les organes subsidiaires que j'ai dirigés. J'essaierai d'être bref dans l'intérêt de l'efficacité du Conseil de sécurité. J'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) au début du mois. Par conséquent, je me contenterai de dire quelques mots au sujet du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix et du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure.

Tout d'abord, c'est pour moi un grand plaisir de m'adresser au Conseil en ma qualité de Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix. Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, le Groupe a publié quatre rapports. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de leur coopération et de leur contribution positive aux activités du Groupe de travail.

Le Japon a toujours appuyé le Groupe de travail. Sous la présidence japonaise, le Groupe de travail a principalement examiné les moyens de combler l'écart existant entre les mandats confiés par le Conseil de sécurité et leur mise en œuvre concrète sur le terrain. Comme nous le savons tous, nous avons affaire à un niveau de déploiement sans précédent et à une complexité accrue des mandats confiés aux missions. Ces défis supposent un regain d'efforts pour réduire au minimum les lacunes en matière de capacités, faire face aux difficultés de trésorerie, augmenter le nombre des contributeurs et renforcer la coopération avec d'autres acteurs au sein et en dehors du système des Nations Unies.

Comme cela est indiqué dans le dernier rapport, la contribution la plus importante du Groupe est d'avoir permis d'établir un dialogue plus étroit entre les membres du Conseil et les pays fournisseurs de troupes et d'effectifs de police les plus importants et, bien entendu, avec le Secrétariat. Le dialogue interactif instauré pendant les réunions entre un vaste éventail de parties prenantes a contribué à accroître la transparence et la responsabilité des travaux du Conseil. Il a également permis de trouver un terrain d'entente pour faire face à divers problèmes.

Le rapport contenait trois propositions pour aller de l'avant. La première vise à encourager davantage un dialogue participatif entre les parties prenantes concernées, en particulier dans le cadre de l'élaboration, du renouvellement ou de la modification du mandat d'une opération de maintien de la paix. À notre avis, cela est essentiel pour que les mandats soient exécutés. Nous espérons que les bonnes pratiques actuelles seront maintenues, y compris l'utilisation d'un diagramme élaboré par le Groupe de travail pour planifier le programme de travail mensuel. La deuxième proposition consiste à faciliter une communication régulière de l'information sur les lacunes importantes qui nuisent à l'exécution des mandats et à trouver les moyens de les combler. La troisième proposition a quant à elle pour but de trouver un terrain d'entente relativement aux tâches initiales de consolidation de la paix entreprises pendant la phase de maintien de la paix, afin de préparer le passage de relais et la sortie des opérations de maintien de la paix. Nous sommes d'avis qu'il reste beaucoup à faire et que le Groupe de travail peut être un outil qui permettrait de trouver des solutions pratiques.

Le Japon espère que le Groupe de travail tiendra compte de ces propositions dans ses discussions futures. Nous souhaitons plein succès au prochain président. Le Japon va quitter le Conseil, mais toutes ces questions continueront de lui tenir à cœur et il est prêt à continuer de collaborer avec les membres du Conseil et d'autres parties prenantes à cet égard.

Je voudrais dire quelques mots en ma qualité de Président du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure. Je tiens à remercier tous les membres pour leur coopération et leur contribution constructive.

Le Groupe de travail informel s'est d'abord employé à renforcer l'application des mesures adoptées précédemment en vue d'améliorer les méthodes de

travail du Conseil, notamment la note de 2006 du Président du Conseil publiée sous la cote S/2006/507. Le Groupe de travail informel s'est tout particulièrement penché sur des questions telles que les contacts avec les États non membres du Conseil et d'autres entités, notamment la Commission de consolidation de la paix; le renforcement du dialogue avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police; le format des séances du Conseil; les missions du Conseil de sécurité et le calendrier de publication des rapports du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur ses méthodes de travail en avril de cette année sous la présidence japonaise (voir S/PV.6300). Trente-huit États non membres du Conseil y ont participé et des déclarations ont été faites au nom de nombreux groupes régionaux. Nous estimons que ce débat a été constructif. Nous espérons que le Conseil organisera périodiquement un débat public sur cette question.

Prenant note des points de vue exprimés par les États Membres durant le débat public susmentionné, le Groupe de travail informel a entrepris de réviser la note présidentielle S/2010/507 et une nouvelle note, publiée sous la cote S/2010/507, a été adoptée par le Conseil le 27 juillet. Dans cette nouvelle note, les nouvelles mesures visant à renforcer les contacts avec les États non membres du Conseil et d'autres entités pertinentes revêtent une importance particulière. À cet égard, le dialogue informel est un outil utile. Accroître la transparence et l'efficacité et développer les échanges avec les États non membres du Conseil présentent des avantages pour les membres du Conseil comme pour les non-membres. J'espère que le Groupe de travail informel poursuivra ses efforts dans ce domaine au cours des prochaines années.

Le Japon a récemment achevé l'impression du manuel qui doit remplacer le document connu sous le nom de « Livre bleu ». Le nouveau manuel contient le document S/2010/507 et d'autres documents utiles. Nous espérons qu'il sera un guide d'utilisation facile sur les méthodes de travail du Conseil. Nous allons le distribuer à toutes les missions. J'en ai quelques exemplaires ici, et j'espère que tous ceux qui sont intéressés en prendront un avant de quitter la salle.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nishida de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Claude Heller, Président du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), concernant la Somalie et

l'Érythrée, et du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) :  
 Suivant la pratique établie concernant la fin du mandat des membres élus du Conseil de sécurité, je voudrais faire part de mes impressions et de mon évaluation concernant l'action que j'ai menée à la tête des organes subsidiaires que j'ai présidés durant les deux années au cours desquelles mon pays a siégé au Conseil. Je vais d'abord parler des activités du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), concernant la Somalie et l'Érythrée. Je passerai ensuite au Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Enfin, j'évoquerai ma présidence du Groupe de travail du Conseil sur les enfants et les conflits armés.

Au cours des deux années que nous avons passées à la tête du Comité des sanctions sur la Somalie et l'Érythrée, nous avons rencontré et surmonté d'importants obstacles, ce qui reflète indéniablement la difficile situation qui prévaut dans la région de la corne de l'Afrique. En décembre 2009, avec l'adoption de la résolution 1907 (2009), le mandat du Comité a été élargi pour inclure le régime de sanctions relatif à l'Érythrée, infléchissant ainsi l'action du Comité dans un sens régional. De ce fait, ses directives ont été révisées et le mandat du Groupe de contrôle a été élargi pour qu'il puisse transmettre des informations concernant des violations des deux régimes de sanctions. Ces modifications ainsi que les conclusions des enquêtes du Groupe de contrôle ont à l'évidence donné un poids plus spécifique à l'action du Comité s'agissant de la dynamique régionale de la situation, notamment pour ce qui est des questions les plus délicates ayant un impact sur la situation en Somalie et sur les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Grâce à l'appui des membres du Comité, j'ai conduit une mission dans la région de la corne de l'Afrique en avril 2010, à laquelle prenaient part aussi les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Turquie. À cette occasion, nous nous sommes entretenus au Yémen, en Érythrée et au Kenya avec des autorités et des acteurs politiques compétents en la matière. Nous avons aussi rencontré des représentants du Gouvernement fédéral de transition de Somalie et de la région du Puntland, ainsi que des responsables des Nations Unies sur place et des membres du corps diplomatique dans ces pays. Il importe de souligner que le but essentiel de la visite consistait à parvenir à

une meilleure compréhension et diffusion de l'information dans la région concernant le régime de sanctions et l'application des mesures prévues dans les résolutions pertinentes, notamment les résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009).

Dans le cadre de ces efforts, j'ai également organisé des réunions à New York avec de hauts fonctionnaires éthiopiens et djiboutiens. J'ai également maintenu un dialogue franc et permanent avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. En outre, et pour faire en sorte que les décisions du Comité soient toutes prises dans la transparence et qu'elles soient bien équilibrées, j'ai convoqué plusieurs réunions pour que les membres du Comité reçoivent des informations des dirigeants du Gouvernement fédéral de transition de Somalie, du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et du Coordonnateur des affaires humanitaires, ainsi que des responsables du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF, et échantent des vues avec eux.

Le Comité a fait un pas important en inscrivant les noms de plusieurs personnes et entités sur la liste récapitulative, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je dois souligner que, jusqu'à présent, plus de 20 décisions portant dérogation aux sanctions ont été prises dans le but d'appuyer l'action d'aide humanitaire et les efforts du Gouvernement fédéral de transition.

En tant que Président du Comité, je me suis appliqué dès le début à mettre en place un processus de prise de décisions transparent et à fournir des informations pertinentes et opportunes sur le travail du Comité et sur ses implications aux membres du Comité, aux États de la région et aux autres acteurs concernés. Les initiatives de la délégation mexicaine au sein du Comité ont toujours visé à améliorer l'application du régime de sanctions et à veiller à ce qu'il ait un effet, tout en promouvant son utilisation tant comme instrument de contrôle que comme mesure d'encouragement en sorte que les acteurs concernés se joignent à un processus régional propice à la paix et à la stabilité.

Il me semble indispensable que la présidence du Comité encourage à l'avenir la pratique qui consiste à tenir dûment informés les Membres de l'Organisation, notamment les différentes branches du Secrétariat et les autres parties prenantes concernées, sur les aspects de fond et techniques des deux régimes de sanctions.

Le but étant de mieux faire connaître le travail du Comité et d'établir une meilleure coopération pour l'application des mesures prévues dans les résolutions pertinentes, ainsi que d'empêcher une répétition des violations techniques.

Le Conseil de sécurité devrait, à mon sens, utiliser un langage plus clair dans ses résolutions, en particulier s'agissant de la coopération entre les organes de l'Organisation et de leurs responsabilités, notamment les groupes d'experts des Comités des sanctions. De même, il doit être procédé à un suivi rigoureux de cette coopération et de ses résultats. S'agissant en particulier du régime de sanctions sur la Somalie et l'Érythrée, certains aspects méritent d'être mieux clarifiés dans les futurs mandats. Parmi ces aspects il y a les questions liées à la fonction officielle du Comité de prendre part aux consultations des Membres de l'Organisation et celles relatives aux éventuelles lacunes du régime de sanctions actuel, notamment l'absence de disposition concernant le port d'armes par le personnel chargé d'assurer la sécurité des délégations en visite en Somalie, pour ne citer que cet exemple.

Enfin, je tiens à remercier le Secrétariat de son précieux appui, et dire combien cet appui est important pour l'exécution des tâches administratives associées au travail de la présidence. Cet appui concourt aussi à la création d'un environnement qui lui permet d'effectuer un travail productif, augmentant ainsi son impact et contribuant à la réalisation de ses objectifs conformément à son mandat et avec l'assentiment des membres du Comité.

S'agissant du Comité 1540, bien que j'aie fait part au Conseil le 15 novembre de quelques observations personnelles découlant de mon expérience à la tête du Comité, je pense qu'il importe, en vue du renouvellement prochain du mandat du Comité en avril, de souligner brièvement et de façon concise les principales idées et propositions qui ont émergé des diverses consultations bilatérales et multilatérales que j'ai tenues en 2010. Je tiens donc à réitérer les cinq points que j'ai déjà soulevés devant le Conseil en novembre, à savoir les domaines qui méritent une plus grande attention de la part du Comité; les relations du Comité avec les organismes internationaux concernés; le renforcement du Comité en tant que plate-forme de coopération et le renforcement de ses capacités de facilitation de la fourniture de l'assistance; la structure du Groupe d'experts; et, enfin, la durée du mandat du Comité.

S'agissant des domaines qui méritent davantage d'attention de la part du Comité, dans le cadre d'une évaluation approfondie, le Comité est parvenu à la conclusion que, des trois catégories d'armes de destruction massive, les armes biologiques sont celles qui font l'objet du plus petit nombre de mesures. De même, les vecteurs, les listes de contrôle et le financement d'activités de prolifération interdites méritent également qu'on leur accorde une attention particulière.

Je réaffirme ma conviction quant à la nécessité impérieuse d'approfondir la coopération avec les organismes internationaux, plus particulièrement pour ce qui est de l'échange d'informations, dans le plein respect des différents mandats, tant de ces organismes que du Comité. Il faut poursuivre le renforcement des activités du Comité en matière de coopération et d'assistance. L'application des dispositions de la résolution 1540 (2004) dépend non seulement de la volonté politique des États, mais également des ressources dont ils disposent pour appliquer des mesures de sécurité concrètes, et à cet égard, le Comité devra poursuivre ses activités afin que les demandes et les offres d'assistance convergent.

Il faut mettre en place une structure qui facilite un meilleur fonctionnement du Groupe d'experts. Cela ne devrait pas être trop complexe, et la nomination éventuelle d'un coordonnateur par le Comité ou par le Secrétaire général constituerait un premier pas vers la réalisation de cet objectif.

Malheureusement, l'on ne prévoit pas que les risques liés à la prolifération des armes de destruction massive parmi les acteurs non étatiques disparaîtront à court ou à moyen terme. C'est pour cette raison que le mandat du Comité pourrait être prorogé pour une période de 10 ans et révisé au bout de cinq années, comme cela se fait avec le cycle de révision du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin de disposer d'une stratégie à long terme pour faire face aux défis que constitue la prolifération des armes de destruction massive parmi des groupes non étatiques par le biais de la coopération avec la communauté internationale.

J'ai assumé la présidence du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés le 1<sup>er</sup> janvier 2009. C'est la première fois qu'un membre non permanent occupe une fonction aussi éminente. Et je suis heureux de partager avec le Conseil les progrès qui ont été réalisés au cours de cette période. Le travail de fond du

Groupe nous a permis d'organiser deux débats thématiques au Conseil de sécurité qui ont été présidés par la Ministre des affaires étrangères de mon pays, et de procéder à l'adoption de deux déclarations présidentielles sur ce sujet en avril 2009 (S/PRST/2009/9) et en juin 2010 (S/PRST/2010/10). Ces décisions reflètent l'importance que mon pays et les membres du Conseil attachent à la question des enfants touchés par les conflits armés, ainsi que notre désir de lancer des initiatives visant à mettre fin au recrutement de mineurs et à éviter leur réintégration dans des groupes armés; à protéger leur intégrité physique grâce à des mesures visant à prévenir les mutilations et la mort; à éliminer la pratique de violations sexuelles dont ils sont victimes; à garantir leur accès à l'aide humanitaire; et à fournir coopération et assistance aux États qui subissent les conséquences des conflits armés afin de mettre en place des programmes axés sur la réhabilitation, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats dans leur communauté et dans leur famille.

Ces efforts ont préparé la voie à l'adoption de la résolution 1882 (2009), dont la négociation a été dirigée par la délégation mexicaine et qui a permis – fait très important – d'élargir les critères pris en compte par le Secrétariat pour inscrire sur la liste les parties aux conflits armés qui se livrent au recrutement et à l'emploi d'enfants, et commettent des assassinats, des mutilations et des violations sexuelles. Cet élargissement s'est accompagné de critères d'inscription et de radiation que le Groupe de travail a analysés et que le Secrétaire général a dûment appuyés dans son rapport sur les enfants et les conflits armés de cette année (S/2010/577). Nous avons également tenu une réunion selon la formule Arria en avril 2009 en vue de renforcer la coopération avec les organisations non gouvernementales.

Par ailleurs, le Groupe de travail a adopté 11 conclusions et recommandations sur la situation des enfants et des conflits armés dans différentes parties du monde : l'Afghanistan, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Myanmar, le Burundi, l'Ouganda, Sri Lanka, la Colombie, les Philippines et le Népal. D'un ordre et d'une complexité distincts, chaque négociation a produit des documents de fonds qui, outre qu'ils examinaient les efforts entrepris dans ces pays, formulent diverses recommandations qui cherchent à aider les enfants touchés par les conflits armés.

L'analyse des situations examinées dans les annexes du rapport du Secrétaire général est parvenue à un autre niveau de compréhension grâce à la première mission sur le terrain du Groupe de travail au Népal, que j'ai dirigée, du 22 au 26 novembre dernier, et à laquelle ont également participé les délégations de l'Autriche, des États-Unis, de la France, du Japon, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie. Cette mission a également bénéficié de l'appui précieux du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'objet de cette visite était d'observer et d'évaluer les progrès réalisés en matière de protection des mineurs touchés par le conflit armé après la signature du plan d'action par le Gouvernement népalais, le Parti communiste unifié du Népal (maoïste) (PCUN-M), et l'ONU le 16 décembre 2009, et l'adoption de diverses conclusions du Groupe de travail sur cette situation.

Nous avons également eu des réunions avec des représentants du Gouvernement et des autorités militaires du Népal, du Parti communiste unifié du Népal (maoïste) et des mouvements de jeunesse des partis politiques, et avons également rencontré des représentants des organismes des Nations Unies sur le terrain et des organismes faisant parti du mécanisme des équipes spéciales chargées de la surveillance et de la communication de l'information pour le Népal. Parallèlement, nous avons eu des contacts avec des représentants de la société civile, du Conseil des droits de l'homme et des médias nationaux et internationaux, et nous nous sommes rendus dans des centres de réhabilitation et de réinsertion pour les enfants touchés par le conflit armé.

Les résultats de ce voyage seront expliqués plus en détail au cours de la réunion officielle que le Groupe de travail tiendra après-demain. Je souhaite néanmoins rappeler que cette première mission constitue un moment important pour ce qui est des responsabilités confiées au Groupe, car elle met en relief une des situations examinées par le Secrétaire général et donne la possibilité au Groupe de travail d'exprimer sur place son attachement au sort des enfants touchés par les conflits armés. Cela constitue également un outil fondamental qui permettra d'améliorer les recommandations formulées par le Groupe de travail. C'est pourquoi je recommande que le Groupe de travail maintienne cette pratique, garantissant ainsi la volonté et les ressources financières nécessaires à la concrétisation de son engagement.



Enfin, et à la suite de diverses actions entreprises par la présidence du Groupe de travail, il y a tout juste deux mois, nous avons donné effet à l'appui administratif requis pour cet organe subsidiaire, ce qui sera fondamental pour permettre à la présidence de créer les conditions qui auront un impact sur une meilleure réalisation des activités et des responsabilités du Groupe de travail.

Pour terminer, je voudrais que soit consigné l'appui remarquable et exceptionnel que m'ont accordé les membres de ma délégation dans l'accomplissement de mes tâches en ma qualité de Président des organes subsidiaires susmentionnés.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ertuğrul Apakan, Président du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée d'intervenir en ma qualité de Président du Comité contre le terrorisme et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée.

Lors du débat public tenu par le Conseil de sécurité le 15 novembre (S/PV.6424), j'ai communiqué des informations détaillées sur les travaux du Comité contre le terrorisme et fait des propositions relatives à ses futurs travaux. Et cet après-midi, je tiendrai une séance d'information sur les travaux des deux Comités à l'intention de l'ensemble des membres de l'ONU. C'est pourquoi je vais limiter ma présente déclaration à quelques points que je tiens tout particulièrement à souligner à titre personnel.

Depuis que j'ai commencé à assumer la présidence du Comité contre le terrorisme au début de l'année, nous nous sommes employés à rendre la lutte contre le terrorisme et les travaux du Comité plus visibles à New York et dans d'autres régions du monde, et à examiner la nature toujours changeante du terrorisme pour déterminer les questions et les régions qui nécessitent une plus grande attention. Dans cette perspective, le Comité a adopté une démarche plus stratégique et plus ciblée. Nous avons tenu des débats thématiques sur toutes les questions clefs indiquées dans les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) et organisé des débats régionaux. Nous avons rassemblé

des responsables dans les capitales des membres du Conseil de sécurité et des personnalités éminentes du système des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme à Ankara, en juin. Ces rencontres ont été suivies d'une réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel en septembre (voir S/PV.6389). Grâce à tous ces efforts, nous avons maintenant une idée plus précise des difficultés thématiques et régionales qui se posent et des mesures qu'il convient de prendre.

Accroître la transparence est une autre priorité pour le Comité. L'exposé de cet après-midi sera le troisième exposé que je présente aux États Membres. À ce jour, la Direction exécutive a présenté des exposés sur huit différents domaines d'activités à tous les États Membres. Deux autres exposés seront présentés cet après-midi.

Le Comité doit poursuivre son approche stratégique, ciblée et plus transparente. Cela aidera à mieux contrôler la pleine application des résolutions pertinentes, à recenser les besoins spécifiques de chaque région ou État Membre, et à permettre au Comité d'interagir et de coopérer plus intensément avec tous les États Membres. Je pense que le Comité devrait examiner plus longuement les questions mentionnées dans la résolution 1624 (2005), notamment l'incitation au terrorisme.

La prévention est un autre domaine qui nécessite plus d'attention. Nous avons vu que le renforcement des capacités demeure un grave problème pour de nombreux pays. C'est une question sur laquelle le Comité devrait continuer d'axer ses travaux.

S'agissant du Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), qui a tenu sa première réunion cette année après une pause de quatre ans, je tiens à informer le Conseil qu'un rapport sur ses activités sera publié ces prochains jours.

Je voudrais faire brièvement rapport au Conseil sur les travaux du Comité créé par la résolution 1718 (2006) pendant la période 2009-2010, et communiquer mon évaluation de ses travaux futurs. Depuis l'année dernière, le Comité 1718 a rencontré de nombreuses difficultés qu'il a, selon moi, été en mesure de surmonter de manière efficace et crédible. À cet égard, le Comité a désigné de nouvelles entités et de nouveaux biens et personnes associés aux programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Il a également adopté et mis en œuvre un programme de travail complet abordant des questions liées au respect de ses

décisions, aux enquêtes, à la communication, au dialogue, à l'assistance et à la coopération.

Le 26 novembre, le Comité a adopté son nouveau programme de travail qui donne les grandes lignes des tâches importantes que le Comité devra entreprendre dans l'avenir. J'encourage le Comité à continuer d'appliquer ce nouveau programme de travail de manière créative et constructive dans les mois à venir.

Depuis l'année dernière, le Comité a reçu différents rapports des États Membres quant à l'inspection et la saisie de cargaisons de contrebande. Je félicite ces États Membres qui ont agi de manière responsable, conformément à la résolution 1874 (2009). Le Comité, avec l'aide du Groupe d'experts, a répondu à ces rapports tout en intensifiant également ses activités de sensibilisation afin de prévenir toute future violation des sanctions.

Il va sans dire que l'application des sanctions est un processus qui nécessite des efforts constants et déterminés de la part de la communauté internationale. Beaucoup a déjà été fait pour appliquer les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), mais ce n'est pas assez. De fait, les rapports récents portant sur les nouvelles installations nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, y compris une installation d'enrichissement de l'uranium de construction récente, sur laquelle le Comité a récemment reçu des informations, nous rappelle brutalement quels sont les défis à relever. J'espère donc que le Comité continuera de travailler dans le même esprit de coopération et avec la même efficacité que ces deux dernières années sous notre présidence.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ruhakana Rugunda, Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

**M. Rugunda** (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda préside depuis deux ans le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Ce Groupe de travail a examiné et traité, conformément à son mandat, les questions qui touchent les travaux du Conseil en matière de prévention et de résolution des conflits en Afrique, et qui renforcent la coopération du Conseil avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Les questions prioritaires étaient les suivantes : examiner comment rendre plus efficaces les mécanismes d'alerte

et de réaction rapide aux conflits; examiner comment mieux appuyer les pays sortant d'un conflit pour édifier une paix durable et éviter de replonger dans le conflit; renforcer les relations de travail entre le Conseil et l'Union africaine sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique; et examiner le partenariat stratégique existant entre l'Union africaine et l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité.

Le Groupe de travail s'est réuni quatre fois cette année. Le 20 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, a donné au Groupe de travail des informations sur le projet de création d'un Bureau des Nations Unies en Afrique centrale et sur le rôle qu'il jouerait dans la promotion de la paix et de la sécurité, dans le contexte plus large de la prévention des conflits dans la sous-région de l'Afrique centrale. Le Groupe de travail a échangé des vues sur la manière dont le mandat du bureau proposé pourrait être rationalisé, dans le contexte du renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, pour qu'il puisse remplir son rôle efficacement et compléter les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres organisations sous-régionales.

Le 16 août, le Groupe de travail a tenu un débat de groupe interactif et public sur le rôle des mécanismes d'alerte précoce dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Les directeurs des mécanismes d'alerte rapide aux conflits de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, M. Kitevu et le colonel Kone, respectivement, ont été invités par le Groupe de travail à faire partie d'un groupe de débat. Des membres du Conseil, des représentants du Département des affaires politiques, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, des personnalités étrangères au Conseil et des observateurs figuraient parmi les participants.

La discussion du groupe a permis d'échanger des vues avec les spécialistes des mécanismes d'alerte rapide aux conflits. Elle s'est axée sur la manière dont ces mécanismes peuvent être utilisés de manière optimale, sur les défis à relever et sur la manière dont l'ONU et la communauté internationale peuvent appuyer l'Union africaine et ses organisations sous-régionales afin de permettre à ces mécanismes de fonctionner plus efficacement.

Le Groupe de travail a continué d'axer ses travaux sur la réforme du secteur de la sécurité en tant que l'un des préalables essentiels à la paix et à la stabilité, notamment dans les pays africains fragiles et sortant d'un conflit. Le 2 décembre, le Groupe de travail a organisé une discussion de groupe sur le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité. Le Chef du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (ONU), M. Adedeji Ebo, et l'Observateur permanent de l'Union africaine, l'Ambassadeur Tête António, ont donné des informations sur les progrès accomplis vers la mise au point du cadre politique de la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine. Le Conseil est conscient de tout ce que le Groupe de travail spécial continue d'apporter au processus d'incorporation des pratiques de la diplomatie préventive dans les dispositifs de gestion des conflits de l'Organisation.

Je voudrais recommander que la pratique du Groupe de travail consistant à organiser davantage de réunions publiques interactives soit maintenue, car elle permet à davantage d'États Membres et de parties prenantes d'y participer et d'exprimer leurs vues. Il est essentiel que le Conseil continue d'appuyer les efforts de prévention et de règlement des conflits en Afrique de façon à renforcer l'engagement et la détermination dont a fait preuve l'Union africaine à cet égard.

Pour terminer, je remercie les membres du Groupe de travail de l'appui et de la coopération qu'ils m'ont apportés dans l'exécution du mandat du Groupe. Je remercie également le Secrétaire du Groupe de travail, M. Oseloka Obaze, et les autres membres du Secrétariat qui ont facilité notre travail. Un rapport détaillé sur les activités menées par le Groupe de travail en 2010 est en cours d'élaboration et sera présenté au Président du Conseil.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je tiens à rendre hommage, au nom du Conseil de sécurité, aux Présidents sortants des comités pour la façon dont ils se sont acquittés des importantes responsabilités que leur a confiées le Conseil. Ambassadeur Mayr-Harting, Ambassadeur Nishida, Ambassadeur Heller, Ambassadeur Apakan et Ambassadeur Rugunda, nous vous remercions pour l'impulsion que vous avez donnée à ces questions.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de terminer, j'invite les membres du Conseil à des consultations après la levée de la présente séance.

*La séance est levée à 11 h 5.*